Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS--DE-CALAIS

Cabinet du Préfet
Bureau du Cabinet
Section des Affaires Réservées
& de l'Ordre Public

ARRAS, le 19 JUIL. 2012

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT
(en communication à Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets)

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux "Justes" de France.

P.J : Message de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants

La loi n°2000-644 du 10 juillet 2000 a instauré une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver de Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon elle est reportée au dimanche suivant soit, cette année, le dimanche 22 juillet. A cette occasion, conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises toute la journée du 22 juillet 2012.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Je vous demande cependant de veiller à ce que :

- les communautés persécutées, juives et tsiganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Vous pouvez autoriser des prières à l'intention des victimes en début de cérémonie à condition qu'elles soient brèves et ne donnent pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse ;

- la cérémonie comporte au minimum un dépôt de gerbe devant la plaque commémorative, en présence des personnalités que vous aurez invitées ;

- le nombre des discours soit limité, tout en tenant compte de la situation locale.

Vous trouverez ci-joint le message de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants, qui doit être lu lors de la cérémonie.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Guillaume DOUHÉRET.

Message de Monsieur Kader ARIF
ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France.

22 juillet 2012

1942 fut sans doute l'année la plus sombre de la seconde guerre mondiale. La pieuvre nazie s'étendait sur l'Europe, le régime de Vichy s'identifiait dans la collaboration, la politique anti juive basculait dans la négation de l'autre.

Dans cette seule année, 43 convois acheminèrent plus de 41 000 juifs vers les camps d'extermination, plus de la moitié des 76 000 déportés depuis la France.

C'était l'aboutissement d'un processus qui avait commencé par la mise à l'écart des citoyens juifs de la vie publique, la confiscation de leurs biens et par l'infamie de l'étoile jaune. Il ne restait plus qu'à organiser leur départ, de manière massive, vers les camps de la mort. Ce fut l'objet des rafles. Commencées en août 1941 à Paris et étendues à tout le pays, zone occupée comme zone dite "libre" à l'été 1942.

Ces matins où le réveil n'est plus un ode chaque jour renouvelé à la vie.

Ces matins où les portes saccagées, les immeubles réveillés dans la fureur des voix et des ordres, où les bagages bouclés à la hâte s'accompagnent des pleurs des enfants. Des êtres humains que l'on rassemble pour les mener sur le chemin de l'horreur.

Le 27 mars dernier, à Drancy et à Compiègne, des cérémonies ont commémoré le départ du premier convoi qui transporta 1112 Juifs vers le camp d'Auschwitz.

Aujourd'hui, c'est la grande rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet, à Paris, emblématique de toutes les autres, que nous évoquons. Images terribles de policiers français participant à l'arrestation de familles entières, d'autobus bondés, de gradins surchargés dans le vélodrome d'hiver qui devient un camp d'internement.

13 152 arrestations furent opérées ces jours-là. Seule une vingtaine de rescapés ont revu Paris. Pas un seul des 4 105 enfants.

Cela se passait il y a soixante-dix ans. La durée d'une vie humaine. Il y a encore parmi nous des témoins de ces événements. Écoutons-les. Entendons-les.

Car nous devons nous souvenir du temps où la France, patrie des droits de Homme, se reniait en écrivant une des pages les plus honteuses de son histoire. Cette journée nationale, instituée en 1993, le jour anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv, témoigne de la volonté de la France de ne pas oublier.

Mais s'il y eut une France de la honte et de l'ignominie, la honte d'une administration et d'une police françaises se mettant au service d'une idéologie inacceptable, il y eut aussi le

sursaut et le courage de ceux qui refusèrent. Car, face à cette tragédie, des Français de toutes confessions et opinions, individuellement ou collectivement, ont apporté une aide matérielle, un soutien moral, à des familles privées de tout, les ont cachées, ont favorisé leur fuite et redonné espoir en l'humanité. Ils sauvèrent ainsi un grand nombre de ceux qui étaient menacés dans leur existence même. Il est important que la mémoire de ces « Justes » soit rappelée en même temps que nous rendons hommage aux déportés.

Parce que nous devons tirer les leçons de notre propre histoire. Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre notre travail de mémoire. En premier lieu, ces enfants, ces femmes et ces hommes qui n'avaient comme seul tort que d'être juifs et furent les victimes de la Shoah. Mais notre mémoire collective est aussi marquée par la souffrance de ces tsiganes, de ces humanistes, de ces homosexuels, en fait de tout ceux qui ont été victimes de la barbarie nazie car ils étaient eux.

Commémorer répond alors à une double nécessité. Il faut rendre hommage aux disparus et entendre la voix de ces morts sans sépulture. Mais aussi se faire un devoir de porter, au quotidien sans faiblesse, un message de tolérance, de fraternité et d'humanité.

Parce qu'elle sait les souffrances qu'elle a endurées, parce qu'elle est consciente que les heures sombres de son Histoire sont autant d'avertissements pour son avenir, la Nation française a le devoir de transmettre aux générations futures l'exigence de l'idéal républicain. Notre liberté est à ce prix.

Kader N